

Délibération du Conseil municipal

Séance du 21 novembre 2023

Le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LIOTON Valérie	à VIGNER Jean-Philippe
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline	à CHOUTEAU Edith

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LIZE Didier, SOURICE Corinne

Convocation adressée le 15 novembre 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 22 novembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE2111-10 | Environnement – Atlas de la biodiversité intercommunale – Approbation et signature d'une convention de partenariat et de financement avec Angers Loire Métropole

Monsieur Robert Desoeuvre, adjoint au maire en charge de la Transition écologique et des Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat et de financement à intervenir entre Angers Loire Métropole et la ville des Ponts-de-Cé pour l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI),

Considérant la feuille de route des Avan'Cé climatiques, et notamment l'action VD22 : "Réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) partagé avec les experts et les habitants",

Considérant l'avis de la commission Ressources du 14 novembre 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la participation de la commune des Ponts-de-Cé à l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale du territoire d'ALM,
- Approuve la participation financière de la ville des Ponts-de-Cé d'un montant de 12 903 € sur 3 ans, soit 4 301 € par an,
- Autorise le Maire à signer la convention avec ALM et tout autre document afférent pour permettre la mise en œuvre de l'ABI sur la commune.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

